

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

ETIER DE L'ARCEAU

Département de VENDÉE (44) / Commune de l'ÉPINE (85740)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
<p>Pont de l'Arceau, route nationale 148, commune de l'Épine</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques :</p> <p>Pont de l'Arceau mentionné sur le Scan Littoral. La RN 148 a visiblement été déclassée en RD 948 dans le secteur de Noirmoutier (source : wikipédia). Le souci est que la D948 actuelle ne passe pas sur le Pont de l'Arceau... Nous proposons une limite numérisée à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval de la route D948 mais avec doute sur son positionnement.</p> <p>Positionnement douteux (incertitude > 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

